

PROCURATION

Autorisation d'agir au nom d'une autre personne

Pour être valide, cette procuration doit être assermentée ou notariée.

Lorsqu'elle se présente au Bureau du registraire, la personne désignée dans la procuration doit fournir la lettre de procuration **originale** ainsi qu'une carte d'identité avec photo. Afin de protéger les renseignements personnels, le Bureau du registraire se réserve le droit de contacter la personne ayant confié le mandat ou de refuser d'agir en vertu de la procuration si des doutes sont soulevés à l'égard de l'authenticité du mandat. **Attention :** La procuration ne peut être utilisée pour obtenir un UNIP ou une carte UdeM.

À qui de droit,	
•	4. 4
Je soussigné(e)	
	M), né(e) le (date de naissance)
	(adresse),
agissant en tant que mandant, déclare donn	er pouvoir par la présente à :
Madame, Monsieur	(prénom,
	(adresse),
agissant en tant que mandataire afin de me représenter en mon nom et conformément à	
mes intérêts auprès du Bureau du registraire de l'Université de Montréal.	
Par cette procuration, valable jusqu'à	(Durée. Par ex. : un an.)
après la date de signature ci-dessous, le mandataire est en droit d'effectuer les actes	
suivants :	
(Lister les actes autorisés en votre nom. Par ex : Récupérer des documents officiels, payer une facture.)	
Signature de l'émetteur de la procuration : _	
Lieu de signature :	Date de signature :
	Espace réservé au Commissaire à
	l'assermentation ou au notaire
Université de Montréal - Bureau du registraire Pavillon JADeSève	
2332 Édouard-Montpetit, 3e étage	
Montréal (Québec) H3T 1J4 www.registraire.umontreal.ca	
514-343-7212	

Prénom et nom du Commissaire (en lettres moulées)

Titre